



Association de soutien
aux victimes de traite et d'exploitation

Rapport d'activités 2017

L'activité d'ASTREE a pour valeurs fondamentales le respect de la dignité et du parcours de vie des victimes, la défense de leurs droits et la lutte contre toute forme d'exploitation et de violence.

Index

1. Mot de la Présidente	3
2. Mot de la Direction	4
3. Résultats 2017	6
3.1. Formation	
3.2. Plaidoyer: les victimes de traite dans l'asile	
3.3. Détection et prise en charge	
4. Les victimes de traite nigérianes	10
5. Comptes 2017	12
6. Remerciements	15

1. Mot de la Présidente

Le comité de l'Association ASTREE s'est réuni six fois au cours de l'année 2017. C'est la troisième année complète de fonctionnement depuis le début, en janvier 2015. Le dispositif est maintenant pérennisé et la collaboration avec les subventionneurs et les partenaires du réseau se fait dans un très bon climat de confiance réciproque.

Début 2017, la situation des comptes pour l'année 2016 a montré d'excellents résultats qui dépassaient les prévisions. Ils sont dus au taux d'occupation du foyer et aux accompagnements supérieurs aux estimations.

Par contre Fedpol a diminué son subventionnement de moitié, ce qui crée des difficultés dans la pérennisation du volet détection et sensibilisation/formation des partenaires, domaine qu'il finançait complètement au départ.

Le printemps a été marqué par une conférence sur «Les victimes de traite dans l'asile: la pratique suisse à l'épreuve» organisée à Berne par la Plateforme nationale contre la traite, composée d'ASTREE, du CSP Genève et de l'Antenna May Day. Les directrices ont animé un atelier pour les professionnels. Les conclusions faites par la Plateforme seront une base pour les plaidoyers futurs.

Nous avons participé, les directrices et moi, à une rencontre avec Mme Jaques, cheffe du service du SPAS, et ses collaborateurs, en mai. Elle avait pour but de faire un point de situation après deux ans et demi de fonctionnement et de discuter des perspectives d'ASTREE.

Plusieurs demandes ont été faites qui mettaient en avant la pérennisation des quatre volets d'activités, indispensables au bon fonctionnement du dispositif, l'augmentation du personnel, la formation continue et la possibilité d'avoir des appartements de transition.

Cette requête est basée sur l'expérience difficile lors du départ des bénéficiaires du foyer et la transition vers une vie autonome souvent solitaire, semée d'embûches et de tracasseries administratives, sans parler des traumatismes vécus qui ne disparaissent pas du jour au lendemain.

Au début de l'été, la Conseillère fédérale Mme Sommaruga a rendu visite à ASTREE. Elle voulait connaître les activités et les missions de notre association.

Elle a pu prendre connaissance des recommandations d'ASTREE pour améliorer les standards de protection des victimes de traite. Dans un 2^{ème} temps, elle a discuté avec les bénéficiaires et écouté leurs récits, avec beaucoup d'émotion, et leurs parcours en Suisse semés de difficultés. Cette visite est une belle reconnaissance pour le travail d'ASTREE.

Au cours de l'année, la direction a élaboré plusieurs documents spécifiant la ligne opérationnelle d'ASTREE qui ont été discutés avec le Comité. Il est ressorti de cette discussion, qu'une évaluation externe du dispositif ASTREE devrait être entreprise.

En effet, il est indispensable de vérifier si le dispositif ASTREE et les ressources à disposition correspondent aux activités menées en raison de la complexité du travail avec les victimes de traite. Il semble nécessaire de renforcer l'activité de terrain (détection/hébergement/prise en charge/accompagnement) sans oublier le rôle important de récolte de données et de plaidoyer.

L'Organisation Internationale pour les Migrations, OIM, a lancé le 18 octobre une campagne nationale contre la traite. Un bus d'information sillonnera durant un an la Suisse. ASTREE était présente lors de son inauguration à Berne.

L'EESP a profité de l'occasion pour sensibiliser les étudiants au phénomène de la traite en organisant une matinée de présentation sur ce thème, à laquelle ASTREE a participé activement.

Le bilan de l'année 2017 montre une augmentation exponentielle des cas de traite, des demandes d'hébergement et d'accompagnement. Les bonnes collaborations avec les partenaires du réseau expliquent que de plus en plus de cas sont adressés à ASTREE, référence incontournable dans le domaine de la traite dans le canton de Vaud.

Ces résultats sont réjouissants car ils démontrent d'une part qu'ASTREE remplit les missions qui lui ont été confiées avec professionnalisme et d'autre part que les cas de traite peuvent émerger et que les victimes de traite peuvent être aidées.

Le défi pour ASTREE sera de savoir quelles stratégies adopter et comment répondre au mieux à ces multiples requêtes et sollicitations.

Allegra Chapuis, présidente du comité d'ASTREE

2. Mot de la Direction

Depuis le début des activités d'ASTREE en 2015, chaque année d'existence confirme la nécessité d'un dispositif pour les victimes de traite et contribue à une meilleure connaissance des victimes et du phénomène de la traite en Suisse.

L'année 2017 n'a pas failli à cette règle. Les résultats obtenus durant l'année, que vous découvrirez plus loin dans ce rapport d'activités, en sont la preuve: le nombre de victimes détectées est en constante augmentation, les accompagnements en ambulatoire ont doublé et,

depuis le début de l'année les 9 places d'hébergement du foyer sont occupées.

Ces résultats, dépassant nos attentes, laissent entrevoir une bien triste réalité de ce qui se passe dans le monde et en Suisse. Nous supposons que, pour l'instant, nous entrevoyons uniquement la pointe de l'iceberg de la traite des êtres humains, que ce soit dans la prostitution, dans l'exploitation de la force de travail ou les activités illicites forcées.

Les circonstances permettant l'exploitation sont presque toujours les mêmes: des conditions de vie précaire dans le pays d'origine et des promesses d'avenir meilleur en Europe ou dans notre pays. La réalité est toute autre une fois le voyage effectué: une dette astronomique à rembourser pour les frais de transport, une activité non conforme aux promesses que la victime ne peut refuser, des pressions, des menaces quotidiennes voire de la séquestration pour que la victime obéisse et la confiscation des documents d'identité.

Ces récits, nous les entendons quotidiennement de la bouche des victimes lorsqu'elles arrivent à s'enfuir du milieu de contrainte, désorientées, apeurées et traumatisées.

Leurs histoires se ressemblent par le fait qu'elles ont toutes été trompées, contraintes et dépossédées de leur dignité. Souvent, elles ignorent le lieu où l'exploitation s'est produite et le nom de leur bourreau. Leur récit, parfois lacunaire, parfois changeant, en raison des traumatismes subis et des circonstances de l'exploitation, peut les desservir. La crédibilité de leur parole peut être remise en cause par des acteurs troublés par ces lacunes ou par des versions des faits un peu différentes.

Avant de pouvoir appréhender les traumatismes subis et en parler, les victimes ont besoin de se rétablir dans un environnement sécurisant. Cette première étape essentielle permet de sortir progressivement de l'état de stupeur dans lequel les a plongé l'exploitation subie.

L'augmentation constante du nombre de personnes prises en charge par Astrée nous a obligé, pour faire face aux demandes, à chercher des solutions à court terme, selon les moyens à disposition, et à en envisager d'autres, à moyen terme, plus pérennes, pour renforcer l'équipe et augmenter les places d'hébergement, notamment sous forme d'appartements de transition de manière à faciliter le passage de la vie en foyer à un appartement individuel.

Nous espérons vivement que le projet qui pourrait voir le jour en 2019 se concrétisera de manière à répondre aux besoins très spécifiques des victimes de traite.

Anne Ansermet Pagot et Angela Oriti, co-directrices

3. Résultats 2017

3.1. Formation

L'activité de formation/information se poursuit ; ASTREE est de plus en plus sollicitée par les partenaires du réseau pour des séances d'information.

Une collaboration étroite a été établie avec la police et avec les associations et institutions qui sont en contact avec des victimes potentielles. La plupart des victimes sont référées à ASTREE par la Police et par les associations (Fleur de Pavé, CSP, SAJE, Appartenances, Caritas, EVAM, etc.) ou les institutions (auditeurs du SEM, PMU/CHUV, LAVI, etc.) en contact avec des migrants.

Pour renforcer cette collaboration, en 2017, ASTREE a réalisé des séances de formation et sensibilisation pour l'équipe de Fleur de Pavé et d'Appartenances (Unité psy-migrants et interprètes). ASTREE a également réalisé un atelier sur la détection des victimes de traite dans le cadre de la formation juridique de l'OSAR.

Dans le cadre des semaines nationales contre la traite, ASTREE a participé le 18 octobre 2017 au lancement de la semaine contre la traite à Berne avec l'inauguration d'un bus d'information et sensibilisation à la traite des êtres humains qui sillonnera la Suisse durant une année. Ce bus d'information sera présent dans le canton de Vaud, à Lausanne et Yverdon en juin 2018.

ASTREE est intervenue aux évènements suivants: le colloque «Pauvreté et intervention sociale: un accompagnement impossible?» organisé par l'EESP/Université de Lausanne et à la matinée d'étude «Lutte contre la traite des êtres humains» de l'EESP.

3.2. Plaidoyer: les victimes de traite dans l'asile

L'activité de plaidoyer se poursuit avec la participation à la Table ronde cantonale contre la traite, aux réunions des responsables des Tables rondes cantonales à Berne et à d'autres groupes de travail coordonnés par le SCOTT, à la réunion nationale avec les experts du GRETA et aux travaux de la délégation parlementaire fédérale (Francophonie) sur le trafic d'êtres humains.

ASTREE est membre de la Plateforme nationale contre la traite (CSP-Genève, FIZ; ASTREE et Antenna May Day) qui réunit les organisations actives dans la lutte contre la traite en Suisse. Les organisations membres de la plateforme ont organisé une conférence nationale «Les victimes de traite dans l'asile. La pratique suisse à l'épreuve» qui a eu lieu le 20 mars 2017, avec la participation de 200 professionnels.

En 2017 ASTREE a eu l'honneur d'accueillir Madame la Conseillère fédérale Simonetta Sommaruga dans ses locaux.

Cette visite a été l'occasion de présenter les résultats d'ASTREE et des propositions pour améliorer la protection et la prise en charge des victimes au niveau national. Nous avons pu notamment mettre en évidence les difficultés rencontrées par les victimes lorsqu'elles ont déposé une demande d'asile en Suisse.

Malheureusement, elles n'ont pas les mêmes droits que si elles étaient soumises à la Loi sur les Etrangers (Letr) : elles ne bénéficient pas de délai de rétablissement et de réflexion et s'exposent à une décision négative à leur demande alors qu'elles pourraient obtenir une autorisation de séjour au sens de la Letr en cas de dépôt de plainte ou en présence d'un cas d'une extrême gravité.

Or toutes les victimes de traite doivent bénéficier des droits prévus dans le droit national, international et dans la Convention du Conseil de l'Europe, indépendamment de leur statut administratif. Le fait que le canal de l'asile et celui de l'application des standards de protection soient séparés a été regretté tant par la rapporteuse de l'ONU pour la traite des êtres humains que par l'ancien président du GRETA lors de la conférence du 20 mars 2017. Une solution possible serait que, dès les premiers soupçons de traite, la procédure d'asile soit mise en attente le temps d'identifier quelle voie est la plus favorable pour la prise en charge de la victime.

Sur la base du Règlement Dublin III, les victimes de traite ayant eu un contact avec un autre pays de l'Union européenne avant d'arriver en Suisse risquent d'être renvoyées dans le pays où elles ont subi l'exploitation ou un pays n'offrant pas de garanties suffisantes en termes de protection des victimes de traite. Le risque de retomber dans un réseau d'exploitation doit toujours être pris en compte dans le cadre de l'examen des obstacles au renvoi. Une solution serait que la Suisse s'engage, dans ces situations délicates, à faire davantage application de la clause de souveraineté (art. 17 Dublin III) qui lui donne la possibilité de se proclamer responsable de la demande d'asile.

3.3. Détection et prise en charge des victimes

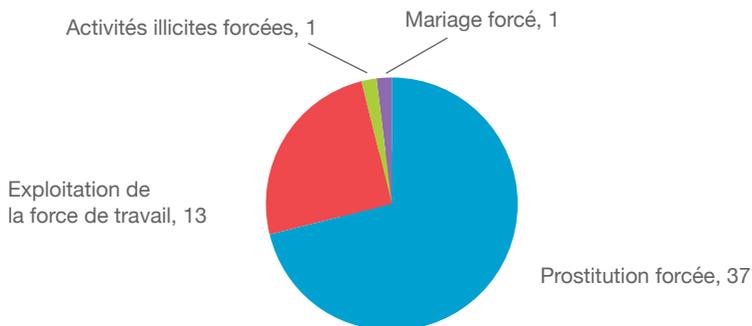
Depuis la création d'ASTREE en 2015, nous avons accompagné 70 victimes de traite. Selon les informations reçues par les services contactés lors de la création du dispositif, les cas de traite détectés dans le Canton de Vaud étaient 2 à 3 par année.

En 2017, ASTREE a réalisé 1410 entretiens de suivi/accompagnements et 87 entretiens de détection).

Durant cette période, 75 personnes ont consulté ASTREE et 52 victimes de traite ont bénéficié d'un suivi. Parmi les cas de traite et d'exploitation,

(31 nouveaux cas de traite) on trouve 37 victimes de prostitution forcée, 13 cas d'exploitation de la force de travail, 1 cas de mariage forcé et 1 cas d'activités illicites forcées.

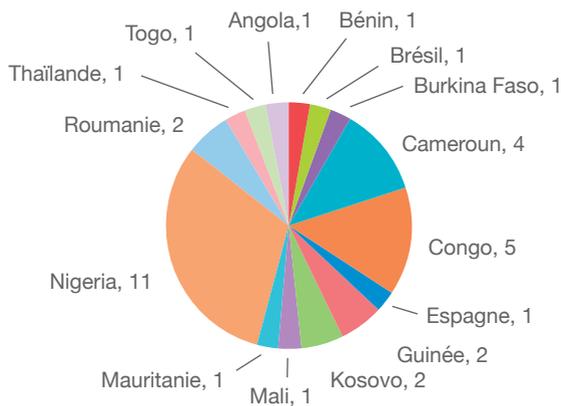
Formes de traite



Les victimes de prostitution forcée, souvent très jeunes, ont été exploitées, dans la plupart des cas, dans la rue à Lausanne et/ou dans des salons de massage du canton de Vaud. Les victimes d'exploitation de la force de travail ont été exploitées dans le milieu domestique mais aussi dans la restauration.

Les personnes victimes de traite et d'exploitation (dont 5 hommes) viennent principalement du Nigeria, du Cameroun, du Kosovo, du Portugal, du Brésil et de la Roumanie.

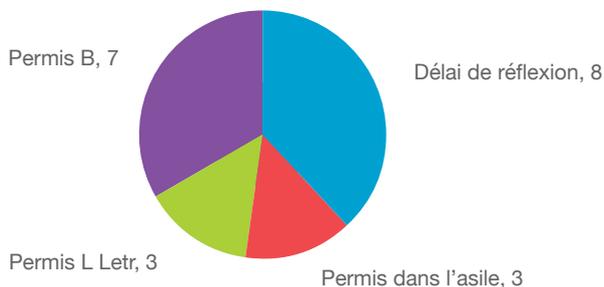
Nationalités des victimes



Les 52 victimes de traite détectées par ASTREE ont bénéficié d'une prise en charge personnalisée au niveau éducatif, administratif, psychologique, médical et judiciaire. Presque toutes les femmes hébergées à ASTREE (15 sur 17) ont dénoncé leurs exploiteurs et plusieurs enquêtes ont démarré suite à ces dépôts de plainte. Globalement 25 victimes prises en charge en 2017 ont déposé une plainte pénale et des nombreuses enquêtes sont actuellement en cours.

Concernant le statut administratif, 8 tolérances de séjour accordées en vertu du droit de réflexion et de rétablissement pour les victimes de traite et 13 autorisations de séjour ont été octroyées dans le canton de Vaud à des victimes de traite grâce aux démarches entreprises par ASTREE.

Permis obtenus



Nous avons eu, en 2017, 27 demandes d'hébergement (hommes et femmes) et nous avons trouvé des solutions alternatives pour 10 personnes, faute de places disponibles ou de foyer pour les hommes. 17 victimes de traite et d'exploitation ont été hébergées à ASTREE et ont bénéficié d'un accompagnement éducatif, d'un suivi médical et psychologique, de cours de français et de formation professionnelle.

Parmi les victimes hébergées à ASTREE, 8 ont quitté le foyer après avoir accompli l'entier de leur séjour avec une solution de logement autonome et/ou un parcours de formation achevé et/ou un emploi. 2 victimes ont bénéficié du programme d'aide au retour organisé en collaboration avec le Bureau cantonal d'aide au retour et l'OIM et sont rentrées dans leurs pays d'origine (Sri Lanka et Roumanie).

4. Les victimes de traite nigérianes

Depuis janvier 2017, 11 femmes nigérianes ont été suivies par ASTREE. La plupart d'entre elles étaient exploitées dans la prostitution de rue à Lausanne. Toutes ont un parcours migratoire similaire: conditions de vie précaires dans le pays d'origine, de fausses promesses pour une vie meilleure en Europe, la traversée de l'Afrique à bord de transports collectifs jusqu'en Libye et une traversée maritime pour rejoindre l'Italie. Assez rapidement, elles sont contactées par l'exploiteur, en général par téléphone, pour le remboursement des frais du voyage, dont le prix est très fortement majoré, et forcées à se prostituer pour rembourser la dette qui varie de 30'000 à 50'000 Euros en moyenne. Les moyens de pression pour le paiement sont des menaces de recourir à la sorcellerie en cas de non paiement et des représailles envers la famille au pays.

Histoire de Blessing *

Blessing a été élevée par son oncle dans des conditions de vie précaires. Lorsqu'elle a 16 ans, celui-ci décide de la marier à un homme beaucoup plus âgé, ce qu'elle refuse. Elle s'enfuit de la maison et se réfugie dans la rue où elle passe plusieurs semaines.

Un jour, alors qu'elle pleure, une dame s'arrête et lui demande la raison de ses larmes. Blessing explique sa situation et la dame lui propose son aide: un voyage en Europe avec de meilleures conditions de vie et la possibilité de poursuivre sa scolarité. Blessing accepte l'offre et la dame se charge d'obtenir des documents d'identité, qu'elle ne remettra jamais à Blessing, et de l'organisation du voyage.

Blessing et une autre jeune femme sont confiées à un homme pour la traversée de l'Afrique jusqu'en Libye. Elles voyagent en voiture et en bus avec des arrêts tous les deux-trois jours dans une ville où un hébergement est organisé. A leur arrivée en Libye, elles sont kidnappées et emprisonnées. Après quelques jours de détention, l'homme qui les avait accompagnées durant le transport paie une rançon aux geôliers et elles sont libérées. Il leur remet un téléphone portable et un numéro de téléphone à appeler à leur arrivée en Italie et paie la traversée en bateau. Elles embarquent en compagnie d'une centaine d'autres migrants. Arrivées en Italie, elles passent quelques jours dans un centre d'enregistrement.

Blessing appelle le numéro de téléphone donné et une compatriote vient la chercher pour l'amener à son domicile au sud de l'Italie où elle reste une semaine. Durant ce séjour, on lui prélève des cheveux, des morceaux d'ongles et des poils pubiens. La femme lui explique qu'elle doit obéir aux ordres donnés et, en cas de désobéissance, un sort lui sera jeté grâce aux prélèvements faits. Elle lui ordonne de se rendre en Suisse, à Lausanne où

elle devra pratiquer la prostitution pour rembourser la dette générée par son transport qui s'élève à 30'000 Euros. Blessing reçoit les instructions pour se rendre à Lausanne en train.

A la gare de Lausanne, elle est attendue par un homme qui la conduit chez lui. Il abuse d'elle durant la nuit et le lendemain soir il l'amène dans la zone de prostitution lausannoise pour qu'elle travaille. Choquée et effrayée elle obéit par crainte des représailles. Elle est forcée à se prostituer tous les soirs et doit accepter toutes les demandes des clients. Chaque semaine, elle reçoit un appel téléphonique de la dame en Italie qui exige qu'elle remette au minimum 300 Euros à l'homme qui l'héberge en remboursement de sa dette.

Son calvaire dure plus d'une année jusqu'au soir où elle ose confier quelques éléments de sa vie à une intervenante de Fleur de Pavé. Cette dernière nous contacte et nous organisons un entretien de détection avec Blessing. Son récit nous permet de la reconnaître comme victime de traite car des éléments tels que fausses promesses, transport, contrainte et dette sont présents.

Suite à ce premier contact, plusieurs entretiens sont nécessaires pour établir un lien de confiance avec elle, lui donner les informations sur la prise en charge qu'ASTREE pourrait apporter avant qu'elle ne prenne la décision de bénéficier de notre aide et de la sécurité du foyer.

Elle est hébergée depuis 5 mois à ASTREE. Elle apprend le français, a déposé une plainte pénale qui a déjà permis l'arrestation d'un auteur. Suite à son dépôt de plainte, elle a obtenu un permis de séjour d'une année (permis L) qui lui permettra d'entreprendre une formation débouchant sur une activité lucrative.

** Le prénom de la victime est fictif et son récit a été légèrement modifié de manière à ne pas interférer avec la procédure pénale.*

5. Comptes 2017

EXPLOITATION	Budget 2017	Comptes 2017	Comptes 2016
--------------	----------------	-----------------	-----------------

CHARGES

Salaires du personnel	640'600	622'773.75	538'631.00
Charges sociales du personnel	136'900	135'413.25	115'735.90
Autres frais du personnel	11'400	3'604.70	3'873.30
Honoraires et personnel temporaire	5'600	66'182.65	53'050.00
Besoins médicaux	600	312.95	166.80
Alimentation	40'800	27'793.00	25'922.25
Ménage	2'500	3'873.90	2'867.55
Entretien et réparation locaux, mobilier et équipements	6'500	5'967.02	2'731.00
Loyers	81'000	78'000.00	79'340.00
Energie	13'000	13'542.95	10'469.30
Charges directes des résidents	25'000	27'088.25	19'214.40
Frais de bureau et d'administration	13'000	11'247.20	10'694.85
Autres charges d'exploitation	5'000	3'041.40	8'009.95
Total des charges	981'900	998'841.02	870'706.30

Résultat d'exploitation " - " = excédent de charges	- 10'900	40'752.14	183'200.48
--	----------	-----------	------------

Totaux	971'000	1'039'593.16	1'053'906.78
--------	---------	--------------	--------------

PRODUITS

Revenus provenant de la compensation des coûts intracantonale	713'378	753'383.50	744'530.50
Revenus provenant de la compensation des coûts extracantonale	-	57'618.00	39'402.00
Revenus découlant d'autres prestations	145'800	161'775.00	155'799.00
Autres revenus	1'822	1'816.66	4'175.28
Autres contributions	110'000	65'000.00	110'000.00
Totaux	971'000	1'039'593.16	1'053'906.78

Statistiques des journées	2'135	2'559	2'442
- dont intracantonales	-	2'268	2'243
- dont extracantonales	-	291	199

Le Mont, le 05.03.17/AIGC

COMPTE DE PERTES & PROFITS 2017

	CHARGES	PRODUITS
Excédent de produits 2016 au bilan		183'200.48
Attribution à subvention SPAS 2017	100'000.00	
Attribution à SPAS réserve d'exploit. et d'investissements	83'200.48	
Résultat d'exploitation 2017		40'752.14
Attribution à Excédent de produits 2017 au bilan	40'752.14	
Cotisations 2017		1'000.00
Dons 2017		150.00
Attribution au Capital propre	1'150.00	
Totaux	225'102.62	225'102.62

Le Mont, le 05.03.18/AIGC

BILAN au 31 décembre 2017

ACTIF	2017	2016
Disponible		
Caisse	1'853.20	1'797.20
PostFinance	162'458.54	331'618.11
Réalisable		
Débiteurs	173'444.20	52'517.40
Comptes de régularisation actif	2'783.76	10'100.30
Immobilisés		
Garantie de loyer, Bourg 7	19'509.75	19'507.80
Totaux	360'049.45	415'540.81

PASSIF	2017	2016
Exigible à court et moyen terme		
Créanciers	51'411.10	42'794.15
Comptes de régularisation passif	3'273.50	9'283.95
SPAS garantie bancaire	19'500.00	19'500.00
Excédent de produits de l'exercice 2016	-	183'200.48
Excédent de produits de l'exercice 2017	40'752.14	-
Fonds, provisions et réserves		
SPAS réserve d'exploitation et d'investissements	242'102.71	158'902.23
Fonds propres		
Capital	3'010.00	1'860.00
Totaux	360'049.45	415'540.81

Le Mont, le 05.03.17/AIGC

6. Remerciements

Nous adressons nos chaleureux remerciements :

Aux organismes qui par leurs subventions, financements ponctuels ou dons ont permis la concrétisation et le fonctionnement d'ASTREE :

Service de Prévoyance et d'Action Sociale du canton de Vaud (SPAS)

Confédération Helvétique (Fedpol)

Bureau de l'Egalité entre Femmes et Hommes du canton de Vaud (BEFH)

A nos nombreux et précieux partenaires qui, par leur soutien, ont facilité notre travail.

Aux membres du Comité d'Astrée pour leur engagement et leurs compétences mises au service de l'association : A. Chapuis, S. Delessert, W. Correia, et S. Vogel, P. Bodenmann et J.-F. Cuenod

A la direction d'Astrée, Anne Ansermet Pagot et Angela Oriti

A toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs d'ASTREE pour leur enthousiasme et leur engagement sans faille : Léa Paganini, Adriana Bucur, Innocent Ddjangheu, Aurélie Clément, Michel Khrounoff, Martine Glasson, Camille Reift, Mary-Sarah Kagny, Pia Shazar, Elise Buclin, Mélanie Ansermet, Camille Briffod, Jessica Riess et Milana Aronov.

Aux personnes migrantes, rencontrées lors d'entretiens de détection ou prises en charge par ASTREE, pour la confiance qu'elles nous accordent.

*Vous pouvez soutenir le travail d'ASTREE
en devenant membre de l'association.*

*Vous trouverez le formulaire sous
<http://www.astree.ch/fr/demande-adhesion>*

La cotisation annuelle est de Frs. 50.-

Association ASTREE
Ruelle de Bourg 7 – 1003 Lausanne
Tel. 021 544 27 97 – Email: info@astree.ch
www.astree.ch